



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Le 7 février 2020

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue dans la salle du caucus située au 50, rue Saint-Joseph, le 6 février 2020 à quinze heures (15h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents :

Messieurs Denis Chalifoux, président, Sébastien Lajoie, directeur et secrétaire-trésorier, Carl De Montigny, Michel Bazinet, et madame Anne Guylaine Legault, membres.

Étaient absents : Messieurs Richard Forget, vice-président et Daniel Charrette, membre substitut

Ouverture de la séance

2020-02-01

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

appuyé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2020-02-02

Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 5 décembre 2019

CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

appuyé par Anne Guylaine Legault, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée du 5 décembre 2019.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2020-02-03

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Autorisation de signature – Entente prévoyant la fourniture de ressources humaines et matérielles en matière de protection contre l'incendie, et autres secours – Sainte-Adèle

CONSIDÉRANT

les dispositions des articles 468 à 468.9 de la *Loi sur les Cités et Villes (R.L.R.Q. c. C-19)* et des articles 569 et 678 du *Code municipal du Québec* autorisant les municipalités à conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la Loi qui la régit, relativement à tout ou en partie d'un domaine de leur compétence;

CONSIDÉRANT

les dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie (R.L.R.Q. c. S 3-4)* autorisant les municipalités à s'assurer par une entente, le concours du service de sécurité incendie d'une ou de plusieurs autres municipalités lorsque l'incendie ou l'incident excède les capacités de son service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE

le schéma de couverture de risques en sécurité incendie implique, pour plusieurs municipalités et régies, le recours à l'entraide pour un incendie, sinistre ou sauvetage nécessitant des ressources supplémentaires;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu, et qu'il est dans l'intérêt des parties d'actualiser l'entente existante afin de tenir compte autant des dispositions législatives apportées par la *Loi sur la sécurité incendie*, ainsi que de l'obligation relative au *Schéma de couverture de risque incendie* en vigueur pour chacune des parties de cette entente;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

appuyé par Anne Guylaine Legault, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise :

- la signature de l'entente prévoyant la fourniture de ressources humaines et matérielles en matière de protection contre l'incendie, et autres secours d'une durée de cinq (5) ans, renouvelable automatique par périodes successives d'un (1) an entre la ville de Sainte-Adèle et la Régie incendie des Monts.
- le président et le directeur à signer, pour et au nom de la Régie incendie des Monts, l'entente à intervenir.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

Dépôt

Dépôt – Programme d'éducation du public

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du programme d'éducation du public de la Régie incendie des Monts.



No de résolution
ou annotation
Dépôt

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Dépôt du rapport d'évaluation environnementale de site – Phase II – Lot P13A 06B 05

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du rapport de la firme « DEC Enviro » concernant l'évaluation environnementale de site – Phase II de la propriété correspondant au lot P13A dans le rang 5 du canton de Beresford, de la Paroisse Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

Dépôt

Dépôt du rapport d'évaluation environnementale de site – Phase II – Lot 13A-08 06B 05

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du rapport de la firme « DEC Enviro » concernant l'évaluation environnementale de site – Phase II de la propriété correspondant au lot 13A-08 dans le rang 5 du canton de Beresford, de la Paroisse Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

2020-02-04

Comptes à recevoir

Il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre

appuyé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à recevoir au 30 janvier 2020.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-02-05

Comptes à payer

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

appuyé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 30 janvier 2020, au montant de 105 054.33\$.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-02-06

Approbation du devis relatif à l'appel d'offres sur invitation RIDM-20200201 – Achat d'habits de combat

CONSIDÉRANT QUE

la politique d'achat de la Régie stipule qu'un devis doit être approuvé par le conseil d'administration avant de procéder à l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE

le présent devis est conforme au règlement numéro 006 de la Régie portant sur la gestion contractuelle ;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

appuyé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le devis relatif à l'appel d'offres sur invitation RIDM-20200201 et autorise le directeur à demander des soumissions par voie d'invitation écrite, pour l'achat d'habits de combat.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-02-07

Don à l'Association des pompiers – Échange culturel avec la ville de Lagny-sur-Marne

CONSIDÉRANT QUE

la Régie désire accueillir les pompiers de la ville française de Lagny-sur-Marne, dans le cadre d'un échange culturel à l'occasion des 50 ans de jumelage avec la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;

CONSIDÉRANT QUE

des activités de financement réalisées par l'Association des pompiers ont permis d'amasser un montant de 289\$ pour la tenue d'activités durant leur séjour ;

CONSIDÉRANT QUE

cet échange engendre certains frais et qu'une partie de ceux-ci sera assumée par l'Association des pompiers;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie désire aider l'Association des pompiers à supporter ces coûts pour un montant de 1000\$;

Il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre

appuyé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise qu'un montant de 1000 \$ soit versé à l'Association des pompiers afin d'aider à supporter les coûts reliés à la tenue d'activités durant le séjour des pompiers de la ville française de Lagny-sur-Marne, dans le cadre d'un échange culturel à l'occasion des 50 ans de jumelage avec la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-02-08

Projet – Costume de mascotte - Surplus non affecté

CONSIDÉRANT QUE

la Régie désire réaliser un projet financé par le surplus non affecté pour la fabrication d'un costume de mascotte ;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

CONSIDÉRANT QU'

une mascotte est une décoration efficace et originale pour tout événement et est un élément créatif d'un programme festif ou éducatif ;

CONSIDÉRANT QU'

avoir une mascotte à la Régie serait un atout considérable dans la promotion de la prévention des incendies ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a fait une demande de prix auprès du fournisseur « Créations Animation Mascottes inc. »

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

appuyé par Anne Guylaine Legault, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise la réalisation du projet suivant financé par le surplus non affecté :

| PROJET Costume de mascotte Cloé-Tincelle | MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ (plus taxes applicables) |
|--|---|
| Costume | 5 200 \$ |
| Veste refroidissante | 250 \$ |
| Partie faciale et appareil respiratoire | 1 000 \$ |
| TOTAL | 6 450 \$ |

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-02-09

Évaluation environnementale de site – Phase II - Lots 13A-2 06B 05, 13A-1 06B 05

CONSIDÉRANT QUE

par la résolution numéro 2019-10-97, le conseil d'administration a octroyé un mandat à DEC Enviro pour la réalisation de l'évaluation environnementale de site phase I sur les lots 13A-P 06B 05, 13A-8 06B 05, 13A-2 06B 05 et 13A-1 06B 05 ;

CONSIDÉRANT QUE

suite aux conclusions de l'évaluation environnementale de site – Phase I, la réalisation de sondages environnementaux doit être envisagée sur le site :

| Numéros de lots | Montant Évaluation environnementale de site – Phase II (plus taxes applicables) |
|----------------------------|---|
| 13A-2 06B 05, 13A-1 06B 05 | 12 068 \$ |

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

appuyé par Carl De Montigny, membre



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

et résolu à l'unanimité des membres présents :

- octroi un mandat à DEC Enviro pour réaliser une évaluation environnementale de sites phase II sur les lots 13A-2 06B 05, 13A-1 06B 05, pour un montant total de 12 068 \$, plus taxes applicables;
- autorise Sébastien Lajoie, directeur, à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-02-10

Nomination – Chef de district par intérim – Laurent Pichon

CONSIDÉRANT QUE

le chef de district de la caserne 22 a moins de disponibilité pour assurer la responsabilité de chef de district et répondre aux appels d'urgence pour ce secteur pour la période du 10 janvier au 10 avril 2020, en raison de son emploi principal ;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de nommer un chef de district par intérim pour la caserne 22 pour la période mentionnée ;

CONSIDÉRANT

la recommandation du directeur ;

Il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre

appuyé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, sur la recommandation du directeur, nomme monsieur Laurent Pichon à titre de chef de district par intérim de la caserne 22, pour la période du 10 janvier au 10 avril 2020, le tout selon les conditions de travail prévues à l'entente du personnel-cadre.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-02-11

Nomination – Poste de lieutenant – Jean-François Héту

CONSIDÉRANT QUE

suite à une réorganisation des équipes, monsieur Jean-François Héту a été nommé pompier éligible par la résolution numéro 2017-04-21 ;

CONSIDÉRANT QU'

un poste de lieutenant s'est libéré pour les équipes de la caserne 24 et qu'il y a lieu de combler ce poste ;

CONSIDÉRANT

la recommandation du directeur ;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

appuyé par Anne Guylaine Legault, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, sur la recommandation du directeur, accepte la nomination de M. Jean-François Héту à titre de lieutenant, effectif à compter du 6 février 2020, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-02-12

Démission - Alban Malaisé

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Alban Malaisé a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts ;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

appuyé par Anne Guylaine Legault, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Alban Malaisé, effective le 16 janvier 2020 à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-02-13

Prévention des incendies – Stagiaire non rémunéré

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a reçu une demande de stage non rémunéré de monsieur Éric Langlois-Isabelle, étudiant au A.E.C. en prévention des incendies au Cégep de Rimouski, pour un total de 30 heures ;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

appuyé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise le stage non rémunéré de monsieur Éric Langlois-Isabelle, étudiant au A.E.C. en prévention des incendies au Cégep de Rimouski, pour un total de 30 heures, à compter du 24 février 2020 ;

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

2020-02-14

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

ADOPTÉE

Modification - Règlement numéro 004 concernant la tarification de la Régie

CONSIDÉRANT QUE

le conseil d'administration peut adopter des règlements pour sa régie interne conformément à l'article 468.29 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE

l'article 468.47.1 de la *Loi sur les cités et villes*, prévoit que la Régie peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen du mode de tarification qui consiste à exiger un prix, soit de façon ponctuelle, soit sous forme d'abonnement, soit selon des modalités analogues à celles d'un abonnement, pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité;

CONSIDÉRANT QUE

le *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1, r. 3) dicte certaines procédures;

CONSIDÉRANT QU'

il est nécessaire d'apporter des modifications au règlement numéro 004 nommé « Règlement de tarification pour la Régie » tarifant ses biens, service et les activités courantes;

Il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre

appuyé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte les modifications apportées au règlement numéro 004 nommé « Règlement de tarification pour la Régie » tarifant ses biens, services et les activités courantes.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

Période de questions d'ordre général

2020-02-15

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre, appuyé par Michel Bazinet, membre et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 15h12.


Denis Chalifoux, président


Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier